



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 61 - Septembre 2010

Édito:

Quantité négligeable...

Dimanche 25 juillet, encore une belle journée d'été.

La radio qui égrène les nouvelles pendant mon petit déjeuner, m'annonce un feu important à Carry-le-Rouet.

Mes pensées vont instantanément à nos amis de la Côte Bleue chez qui nous avons tenu notre AG l'an dernier.

À cette heure matinale je n'ai pas encore de journaux. J'ouvre les infos télé: ouf le feu est "fixé".

Pour en savoir plus je me précipite sur Internet et découvre avec stupéfaction les communications de l'AFP relayées par tous les journaux quotidiens de la France entière:

"900 ha brûlés mais heureusement pas de gros dégâts".

Et voilà comment les médias relatent un épisode dramatique pour nos espaces naturels si fragiles.

Ces mêmes médias qui n'hésitent pas à fustiger les forestiers lorsqu'ils pratiquent une coupe de bois.

Certes, que les vies humaines soient épargnées est essentiel; certes qu'aucune maison n'ait été détruite est primordial pour leurs propriétaires; mais annoncer qu'il n'y a pas de dégâts, c'est quand même un peu fort.

Quantité négligeable que le travail de plusieurs décennies des forestiers, qu'ils soient privés ou publics.

Nous avons eu connaissance de toute l'énergie dépensée par l'ASL de la Côte Bleue pour mener à bien différents travaux forestiers.

J'ai espéré un instant que l'ensemble des forestiers réagirait. Malheureusement, dans la torpeur de l'été, nous sommes tous restés silencieux. Quel dommage...

C'était pourtant le rôle de France Forêt Paca (qui réunit l'ensemble des acteurs publics et privés de la forêt) de faire entendre sa voix !

Ce triste épisode montre une fois de plus qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à faire pour être ensemble efficaces et performants en matière de lobbying et de communication.

Heureusement l'ASL de la Côte Bleue a usé de son droit de réponse dans la presse locale pour contrecarrer les propos inconscients et ignorants d'un élu local, député de la nation de surcroît.

Au delà de nos péripéties locales, notre gouvernement a fait voter la loi de modernisation agricole dite LMA, qui une nouvelle fois ne fait pas la part belle aux forestiers.

De plus, les annonces de restrictions budgétaires se font encore plus précises, et je n'entends que plaintes et découragement de la part de nos institutions nationales et régionales.

suite page 2

Sommaire:

Enquête du LEF	2
Assurance: et maintenant?	3
Décret engagement durable	3
Cellules photovoltaïques	4
Incendie de la côte bleue	5
Réunion des délégués de massifs	5
Démonstration d'une scie mobile	6
Assemblée Générale des forestiers de France	6
Journée syndicale dans le Garlaban	7
Mobilisation autour de la forêt méditerranéenne	7
Ça c'est passé... Ça se passera	8
CR de notre AG du 24 avril	supplément

L'humeur du faune:

Quantité négligeable...

Le 24 juillet dernier, un incendie prenait naissance à Valtrède et se propageait rapidement, poussé par un violent Mistral vers Carry et Sausset. Quelle que soit la cause, c'est un désastre bien pénible, qui nous attriste tous.

Dans ce massif, quelques jours avant seulement, le Conseil Général venait de terminer une large opération de débroussaillage.

Dans ce massif, quelques mois avant, venait d'être réalisée une vaste opération d'éclaircie et broyage de rémanents, conduite par l'ASL des propriétaires forestiers privés avec la Coopérative et l'aide du Conseil Général.

Dans ce massif, nous avons visité avec les élus de Carry, l'an dernier lors de l'Assemblée Générale du Syndicat, les travaux de protection et d'aménagement.

Mais alors pourquoi quelque personnage en mal de notoriété se permet-il de se répandre dans la presse pour souffler sur le feu? Pourquoi croit-il indispensable de dire plusieurs bêtises par phrase, montrant qu'il ne connaît rien, mais rien de rien, au sujet?

Si la presse lui a fait écho, c'est que c'est un homme public, mandaté par le peuple de surcroît pour le représenter au niveau national. Quelle belle image du sérieux et de la compétence des hommes de pouvoir qui disent s'occuper de forêt!

Mieux aurait valu qu'il réponde favorablement à l'invitation qui lui avait été faite de participer à l'Assemblée Générale du Syndicat, l'an dernier: au moins il aurait appris des choses! Non, il a préféré ne pas répondre. Pas même une excuse. Sans doute cela lui passait bien trop haut au dessus de la tête.

Il est des incendiaires de briquet. Il en est d'autre de caquet.

Sylvain

édito suite

Certes, il n'est plus à démontrer que nous avons besoin, pour mener à bien nos différentes actions, d'un soutien actif de la collectivité.

Cependant compte tenu de la situation de notre économie nationale, nous savons que des restrictions budgétaires sont réalisées dans tous les secteurs d'activité et je ne pense pas qu'il puisse y avoir pour nous seuls un dénouement heureux à cette situation.

Il va donc falloir une fois de plus faire avec et arrêter de dépenser une énergie inutile à chasser des subventions ou aides qui de toutes manières ne viendront pas.

Arrêtons de penser qu'une manne providentielle viendra mettre de l'huile dans les rouages, et mettons toute notre énergie à nous organiser par nous mêmes. Le temps de l'assistantat permanent est terminé pour tous.

Regroupons nos forces avec la Coopérative, le CRPF et pourquoi

pas aussi avec les autres acteurs de la forêt: Communes forestières, Communautés de communes, Parcs Régionaux, ...

Gardons en nous l'enthousiasme. Et si nous bousculons quelquefois l'ordre et les habitudes établis, c'est peut-être parce que nous avons gardé en nous la part de jeunesse indispensable pour rêver un environnement durable et meilleur.

Le président Gérard Gautier

Lexique

des sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

AFP:	agence France presse
ASL:	association syndicale libre
AGGLO:	nom local donné à la communauté d'agglomérations des 12 communes du pays d'Aubagne et de l'Etoile
AgroParisTech:	institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement
ASL:	association syndicale libre
CERPAM:	centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée
COOP:	coopérative (ici: Provence Forêts)
CPA:	communauté du Pays d'Aix
CREDOC:	centre de recherche et d'études pour
CRIGE:	centre régional de l'information géographique
CRPF:	centre régional de la propriété forestière
DDAF:	direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie
EFIMED:	european forest institut - mediterranean regional office
ENGREF:	école nationale du génie rural, des eaux et des forêts
FAO:	organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (connue sous les sigles ONUAA ou, plus couramment, FAO soit en anglais Food and Agriculture Organization)
FCBA:	forêt cellulose bois ameublement
France Forêt PACA:	déclinaison régionale de l'association (informelle) des représentants des forêts publiques (État et collectivités) et privées: ONF, Communes Forestières, CRPF, coopératives et syndicats.
GPS:	global positioning system – que l'on peut traduire en français par « système de positionnement mondial »
IFN:	inventaire forestier national. L'IFN exécute l'inventaire permanent des ressources forestières de la France métropolitaine.
IGNMAP:	visualiseur de données géographiques
INRA:	institut national de la recherche agronomique
ISF:	impôt de solidarité sur la fortune
LEF:	laboratoire d'économie forestière
LMA:	loi de modernisation agricole
OLD:	obligations légales de débroussaillage
ONF:	office national des forêts
PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (désormais PMPFCI)
PNR:	parc naturel régional (ici: des Alpilles)
RC:	responsabilité civile
SDIS:	service départemental d'incendie et de secours
SIG:	système d'information géographique

Enquête du Laboratoire d'Économie Forestière

Le Laboratoire d'Économie Forestière (Lef, INRA-AgroParisTech/Engref) et l'IFN, dans le cadre de thèses en économie forestière, effectuent dans notre région une enquête postale auprès de 5 000 propriétaires forestiers tirés au sort.

Lors du Grenelle de l'Environnement (2007), puis des Assises de la forêt (2007-2008), les acteurs de la filière bois ont proposé d'agir contre le changement climatique en produisant plus de bois énergie et matériau dans un cadre de gestion durable et de conservation de la biodiversité. Ce projet ambitieux défini à l'échelle nationale, ne peut aboutir que si les conditions socio-économiques d'une exploitation durable des forêts sont réunies.

C'est pourquoi une enquête est conduite au niveau des sylviculteurs, afin de mieux comprendre les attentes et les priorités des propriétaires forestiers ainsi que les contraintes pesant sur le prélèvement de bois.

Cette enquête concerne cinq régions dont la nôtre.

Un questionnaire est envoyé par courrier aux propriétaires, qui peuvent répondre par la poste ou par Internet. Ces questionnaires seront anonymes. Les résultats seront stockés dans une base de données sans référence aux propriétaires qui auront participé à l'enquête.

Les données collectées feront l'objet de traitements statistiques, eux aussi anonymes. Une synthèse des résultats obtenus sera présentée sur le site du laboratoire d'économie forestière fin 2010.

Nous voulions vous avertir de cette enquête, afin que ceux d'entre vous qui auront été tirés au sort ne s'étonnent pas d'avoir reçu ou de recevoir un tel courrier.

A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

N° 532 avril 2010: l'article de Luc Bouvarel: le morcellement, une fatalité?; le dossier Resofop: enquête nationale sur les propriétaires forestiers.

N° 533 mai 2010: l'article de Luc Bouvarel: une seule voix pour la filière bois? le dossier

droit de propriété; la fiche: circulation de véhicules à moteur; le modèle de déclaration à l'assurance.

N° 534 juin 2010: le dossier Bien transmettre sa forêt; la fiche Que faire avec un GPS en forêt?

N° 535 juillet-août 2010: Compte rendu: la forêt sur les Champs Élysées; la fiche: chène liège; l'allègement de charges pour l'emploi de travailleurs occasionnels.

... Et bien sûr:

www.foretpriveefrancaise.com

Assurance: et maintenant?

En discutant le nouveau contrat d'assurance, nous avons convenu de rencontrer Groupama pour d'une part analyser l'évolution de nos déclarations qui nous avait amenés à ce brutal changement, d'autre part faire le point de la mise en œuvre du nouveau contrat.

Ce fut le 23 juin dernier. De l'analyse de nos déclarations, se dégagent trois axes forts:

- une accélération ces dernières années du nombre de dossiers et une augmentation sensible du coût de chacun, conduisant sur dix ans à un coût total très largement supérieur au montant de nos primes;

- de nombreuses déclarations sans suite, qui se traduisent par des frais administratifs de gestion de dossier et quelquefois d'expertise, qui finalement pèsent sur le bilan financier de notre contrat;

- une typologie des sinistres qui relève plus d'un contexte urbain que du milieu forestier naturel lui-même.

Le premier est sans doute le reflet de l'évolution individualiste de notre société, où l'on recherche de plus en plus la responsabilité de l'autre.

Le deuxième dépend plus de nous-mêmes. D'une part, il ne tient qu'à nous de ne pas verser dans la dérive déresponsabilisatrice ci-dessus et de ne faire appel à l'assurance que s'il y a un vrai risque que notre responsabilité ou nos intérêts soient mis en jeu. D'autre part, nous pouvons évaluer l'ampleur des sinistres, notamment ceux dont nous sommes les victimes, afin de ne solliciter l'assurance que lorsque le montant le justifie. Concrètement, le constat de cette situation s'est traduit par l'instauration d'une franchise.

Attention: franchise!

Désormais, lorsque vous déclarez un sinistre, l'assurance ne le prendra en charge qu'en laissant une franchise de 200 € à votre charge.

Exemple: l'arbre de Monsieur Buchet, adhérent, a endommagé le portail de Madame Urbaine. La remise en état s'élève à 500 €. Notre assurance réglera 300 € à l'assurance de madame Urbaine, et il restera à payer 200 € que Monsieur Buchet remettra directement à Madame Urbaine ou à son assurance à leur première demande.

Enfin, nous devons admettre que le cas de très loin le plus fréquent, est celui d'un dommage créé par un arbre à une clôture, au toit d'une maison, voire au "pool-house" d'une piscine! Nous sommes loin ici de l'accident du promeneur en forêt... Relèvent de la même catégorie les accidents survenant sur la voie publique. Peu se produisent en pleine forêt le long d'une route qui la traverse. De plus, la plupart seraient évités si les OLD avaient été exécutées. En assurant ces risques, sommes-nous toujours dans notre rôle de syndicat de propriétaires forestiers?

Cet axe doit déboucher sur une réflexion quant à ce que nous devons assurer. Est-ce la responsabilité civile du forestier en tant que tel, ou est-ce la responsabilité civile d'un propriétaire "ordinaire" à l'égard de ses voisins? Faut-il redéfinir la couverture de notre contrat? Moduler les cotisations selon la situation des propriétés? Avoir un système de franchise variable suivant la localisation ou les circonstances des sinistres?

Toutes ces pistes devront être explorées par le groupe de travail qui se met en place. Un nouveau point sera fait en fin d'année, à l'issue de ses réflexions.

Mais d'ores et déjà, chacun d'entre nous peut agir: ne pas saisir l'assurance sans motif sérieux (ne pas "aller aux urgences pour un bobo"), veiller à ce que les OLD soient réalisées chez nous: celles qui nous incombent, mais aussi celles qui incombent à la collectivité ou aux voisins, ...

Denis Revalor

Modalités de déclaration:

Celles-ci sont rappelées sur votre carte d'adhérent (partie basse du reçu de cotisation).

Envoyez une simple lettre (avec copie au syndicat) à Groupama Alpes Méditerranée, 24 Parc du Golf, ZAC de Pichaury, BP 10359, 13799 AIX-EN-PROVENCE Cedex 03, en indiquant le N° de sociétaire: 03006475W.

Attention:

- **Notre contrat couvre la responsabilité civile et la protection juridique "défense et recours". Il ne couvre pas la garantie dommages.** Veillez à bien préciser dans l'objet ou dans la lettre d'accompagnement tout élément permettant d'orienter correctement votre déclaration (si elle venait à être orientée vers le service "dommages", elle serait rejetée). Posez-vous la question: est-ce qu'il s'agit de dommages à autrui dont je suis responsable (RC), ou dois-je répondre à une mise en cause contestable (défense), ou encore est-ce moi qui ai subi un dommage (recours)? En sachant que dans ce dernier cas notre assurance n'interviendra que si un recours est possible: je ne dois alors faire de déclaration que si le responsable du sinistre est identifié ou a des chances de l'être après que j'ai porté plainte.

- Et bien sûr, fournissez tous éléments d'appréciation connus de vous: circonstances, dommages, ... Sachez que Groupama déclarera le N° de dossier ouvert auprès du Syndicat et non de vous-même. Il est donc **indispensable d'envoyer copie de la déclaration au syndicat** pour que le rapprochement soit possible. Sans cela, vous n'auriez pas les références, et votre déclaration aurait toutes chances de rester sans suite.

Contrôle de l'engagement de gestion durable: le décret est sorti.

Le Président de la République l'avait annoncé lors de son discours d'Urmatt le 19 mai 2009. En substance: on ne peut pas se résigner à constater l'explosion de notre déficit commercial de la filière bois et l'absence d'exploitation de certaines de nos forêts privées, alors même que les aides et exonérations fiscales bénéficient aussi bien à celui qui exploite sa forêt qu'à celui qui laisse dormir ce capital. Désormais, l'ensemble des aides publiques octroyées par l'État et des allègements fiscaux existants allaient être conditionnés à l'exploitation effective de la forêt.

Un an après ce discours, le décret n° 2010-523 du 19 mai 2010 en est une traduction

réglementaire via le contrôle de la mise en œuvre des documents de gestion, qui conditionne à présent les exonérations en matière de droits de transmission ou d'ISF.

Pour que le donataire, l'héritier, le légataire ou le redevable de l'ISF puisse bénéficier d'une exonération partielle au titre de ces impôts, un engagement d'apporter pendant trente ans une garantie de gestion durable doit être pris: au minimum l'application d'un plan simple de gestion agréé, d'un règlement type de gestion ou du code des bonnes pratiques sylvicoles.

Jusqu'à présent, aucun rapport ou bilan n'était exigé afin de vérifier l'application effective de ces documents de gestion. Le

décret du 19 mai 2010 introduit donc l'obligation de fournir, tous les dix ans, un bilan de leur mise en œuvre.

Cette nouvelle obligation s'applique à compter du 22 mai 2010. Son non respect risque simplement de faire perdre le bénéfice de l'exonération. Reste à savoir comment sera apprécié le "manquement caractérisé", pour reprendre l'expression consacrée. À coup sûr, de quoi donner lieu à discussions...

L'ensemble du dispositif d'application fait l'objet de diverses mesures introduites dans le code général des impôts. Notre Fédération en a fait une analyse détaillée que nous pouvons mettre à votre disposition.

Un projet de ferme photovoltaïque de 200 ha à La Barben

L'implantation de champs photovoltaïques en forêt fait débat au sein du Syndicat. Le projet de La Barben, sur lequel nous avons eu à formuler un avis, a été l'occasion d'approfondir le sujet, sans l'épuiser. Un groupe de travail va analyser les arguments, déjà nombreux. Nous vous présentons ci-après deux visions contrastées pour illustrer mais aussi alimenter le débat. Vos réactions seront les bienvenues.

La commission des sites dans laquelle nous siégeons (en formation dite "de la nature") a été réunie par le préfet le 29 juin afin de donner un avis consultatif sur le projet de parc photovoltaïque de La Barben.

Le représentant du préfet a bien précisé en début de séance que ce type d'aménagement n'était pas obligatoirement soumis à l'avis de la commission des sites, mais qu'une circulaire préconisait, face à des projets de cette ampleur, une consultation qui n'est donc pas suivie d'un vote.

Certes nous avons depuis quelques temps été habitués à voir poindre différents projets. Mais jamais nous n'avons été confrontés à un projet d'une telle surface: 172 hectares pour une puissance de 96 MW.

Le maire de la commune et le promoteur de l'opération ont présenté le contexte de ce projet en faisant ressortir deux arguments: la commune dispose d'une propriété de 1200 ha; ce n'est donc qu'une très faible partie de son patrimoine qui est impactée. Quant au promoteur, il a mis en évidence le choix d'une opération d'envergure: mieux vaut concentrer et bien gérer un grand site que faire du mitage en petites opérations éparpillées. Argument recevable, mais en fait, il s'agit ici plutôt d'une opportunité foncière au service de laquelle l'étude d'impact affiche des conséquences minimales et conclut que finalement tout est très bien ainsi.

C'est ce que les techniciens ont essayé de démontrer par la suite, sans grand succès. Ils n'ont pu convaincre une grande majorité des membres de la commission, y compris parmi les services de l'État.

L'accent a cependant été mis sur la dimension économique pour la commune qui allait récupérer ainsi une manne financière annuelle inespérée. Les élus ont donc quelques motivations bien naturelles: ils pourraient ainsi améliorer les finances de leur petite commune sans grandes ressources.

Certes le gigantisme du projet (bien que ce ne soit pas le plus important de France) a été le facteur d'inquiétude le plus souvent exprimé. Nous n'avons aucun retour d'expérience sur les conséquences d'un aménagement de cette envergure pour la biodiversité, la flore et la faune, ni sur les risques en matière d'incendie subi ou induit.

L'étude d'impact, compte tenu du classement du site en zone Natura 2000, a fait la part belle à l'analyse de la faune et notamment la présence de l'aigle de Bonelli.

Par contre la mise en balance de l'espace boisé, de ses potentialités et de son avenir possible en dehors du projet n'a pas véritablement été développée.

En matière d'insertion dans le paysage, le seul argument retenu est que le site est peu

visible. Mais ce n'est pas un argument au regard de l'espace naturel: si ce n'est pas un espace emblématique visité des touristes, on ne peut pour autant se permettre tout et n'importe quoi !

Il n'a pas été présenté de véritable étude paysagère, les abords et les aménagements nécessaires à l'installation sont traités dans un dénuement affligeant: clôture et portail dignes d'un camp de prisonniers, photomontages présentant des haies végétales alibi peu convaincantes,...

Quant aux compensations apportées, elles sont sommaires, ce qui est étonnant dans un site Natura 2000. Le montant financier annoncé pour celles-ci est faible, sans véritable incidence sur l'investissement prévu.

Il est dommage que la réunion de la commission des sites ne ce soit pas conclue par un vote. Il aurait été certainement négatif. En tout cas le représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers aurait voté NON.

Gérard Gautier

Ne pas tomber dans le gigantisme

Un projet d'installation de cellules occupant 200 hectares d'un seul tenant est sur le point d'être réalisé sur la commune de La Barben. Cela représente un « trou » dans la forêt d'un kilomètre sur deux. L'impact sur la flore et surtout sur la faune d'une telle installation est bien supérieur à celui qu'auraient plusieurs installations de plus petite dimension. Une telle surface ne présente même pas l'avantage de servir de coupe-feu. Elle nécessitera en outre d'importants moyens de lutte contre l'incendie pour assurer sa protection (une autoprotection n'a pas été prévue alors que la proximité du canal de Marseille rendait facile l'installation d'une station de pompage autonome). Les revenus versés à la commune de La Barben seront utilisés, en grosse partie, pour des aménagements « urbains »; une somme infime est allouée à la remise en l'état d'un rendez-vous de chasse... **La valorisation et l'aménagement durable du massif (plusieurs milliers d'hectares répartis sur plusieurs communes) sont ignorés.**

Ce projet qui développe une technologie d'avenir aurait pu être beaucoup plus utile pour le massif dans lequel il est implanté.

Une exploitation aujourd'hui non rentable.

Dans les massifs qui brûlent fréquemment il n'y a, et il n'y aura, plus que des taillis dont l'exploitation est peu rentable (coûts élevés et débouchés quasi nuls). Dans les autres massifs, les revenus de la récolte des gros

bois ne suffisent pas à financer le broyage des rémanents. L'exploitation a donc quasiment cessé. **D'importantes sommes d'argent sont nécessaires pour relancer la filière:** implantation d'unités de chauffage qui utilisent les broyats, réaménagement de pistes d'exploitation, aménagements de la forêt pour améliorer la lutte contre les incendies, aides au développement des entreprises dans la filière...

Une infime partie de chaque massif (environ 10% de la superficie) pourrait être utilisée pour l'implantation de champs de cellules photovoltaïques (cette proportion est inférieure aux surfaces de terres agricoles abandonnées à la forêt ces 30 dernières années).

Le fruit de la location et un pourcentage du bénéfice de l'exploitation (production d'électricité) doit être rendu à la forêt sous forme d'aides financières aux investissements nécessaires: débroussaillage pistes et subventions à la filière bois.

LES CELLULES PHOTOVOLTAÏQUES AU SERVICE DE LA SAUVEGARDE DURABLE DE LA FORÊT MEDITERRANEENNE

par Robert Pieulle, propriétaire forestier, membre fondateur du Comité des feux de Ventabren.

Les champs de cellules photovoltaïques sont une des solutions pour sauvegarder nos massifs forestiers. La forêt méditerranéenne, et en particulier les massifs du sud des départements de la région, subissent de multiples incendies (en moyenne un incendie majeur tous les 20 ans par massif). Pour mettre fin à ces désastres, il est nécessaire d'exploiter à nouveau les ressources de ces forêts en utilisant la biomasse produite. Les moyens financiers nécessaires à la prévention contre les incendies et à la relance de la filière bois-énergie peuvent être, en partie, générés par l'installation raisonnée de champs de cellules photovoltaïques.

Exploiter une partie de la forêt pour sauver le reste.

Cela suppose un engagement politique fort. Un cadre légal ou réglementaire doit assurer la possibilité de cette exploitation et organiser sa pérennité: les propriétaires et les investisseurs qui installent les cellules doivent être contractuellement liés à une personne publique chargée de collecter et de réutiliser une partie de l'argent pour la forêt. Il n'est peut être pas nécessaire de créer de nouvelles institutions. Il existe déjà des personnes publiques susceptibles d'assurer ces missions. Dans tous les cas, il doit s'agir d'une « filière courte »

Robert Pieulle

Incendie de la Côte Bleue

Le 1er grand incendie de l'année a démarré le 24 Juillet par un fort mistral dans une parcelle privée située au Sud de la Commune de Châteauneuf-les-Martigues, en pleine colline.

L'incendie a été en effet déclenché volontairement par la mise à feu d'une voiture vers 20h30, heure à laquelle les avions de lutte contre le feu ne peuvent plus intervenir.

Le feu a progressé à l'allure d'un cheval au galop, arrivant rapidement aux abords des villes de Sausset-les Pins et Carry-le-Rouet ravageant ainsi 900 hectares de forêt.

Les pompiers en lutte toute la nuit sur toute la surface de l'incendie, n'ont pas pu éviter que le feu traverse la voie rapide D9 et la ligne de chemin de fer Marseille-Miramas, mais ont toutefois réussi à sauver les habitations.

Mais le triste spectacle d'un paysage calciné est désormais l'éprouvante réalité, et cela pour longtemps.

Le surlendemain était publié dans le journal "La Provence" un article mettant en cause les propriétaires forestiers et se réconfortant de ne constater que des "dégâts matériels limités" !

Combien de milliers d'hectares doivent brûler pour que les médias commencent à parler de dégâts matériels ?

La disparition de presque 1000 ha d'une forêt âgée de 67 ans (le dernier incendie date de 1943) représente une perte très considérable en qualité de vie, en privation de lieu de promenades, et surtout en qualité d'un environnement sain. Sans oublier la perte des investissements et le travail des propriétaires pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Cette forêt était en effet majoritairement privée et contrairement aux accusations du Maire de Sausset-les-Pins reprises dans l'article de "La Provence", les propriétaires menaient des opérations d'entretien par l'intermédiaire de l'ASL des Propriétaires Forestiers de la Côte Bleue. Le feu a d'ailleurs démarré dans une parcelle soumise à un Plan Simple de Gestion qui avait été travaillée et le feu est passé sous les pins sans les brûler !

Bien sur, tous les propriétaires privés ne portaient pas la même attention à leurs biens et certains étaient moins enclins à investir, mais l'ASL des Propriétaires Forestiers de la Côte Bleue ainsi que les Collectivités, ont oeuvré en collaboration à la réalisation de

plans d'amélioration sylvicole et de protection contre l'incendie, et ils ont fait du bon travail.

La mise en place de barrières efficaces qui était prévue aux entrées du massif aurait pu peut être éviter ce cas de mise à feu : on ne connaîtra jamais l'efficacité effective de ce dispositif pour ce cas.

Mais dans les dires du maire repris dans l'article de "La Provence" il est question d'exproprier les propriétaires indignes en zone péri-urbaine en les accusant de vouloir faire des opérations foncières plutôt que de nettoyer leur forêt. C'est oublier deux choses :

- Ce sont les habitations qui se sont approchées de la forêt et non pas le contraire.

- C'est au maire à faire respecter l'obligation légale de débroussaillage (OLD) aux propriétaires des habitations.

Une fois de plus les victimes que nous sommes deviennent les accusés. Aussi avons-nous rapidement réagi par le même journal et comptons mener la lutte contre cette injustice.

Henri Fouque et Pierre Vidal

Compte rendu de la réunion des délégués de massifs du 9 juillet 2010

Ordre du jour :

1. Carte actualisée des massifs forestiers.
2. Mise à jour liste délégués de massifs.
3. Progrès accomplis dans la représentation des délégués auprès des pouvoirs publics.
4. Actions: PIDAF, assurance et recrutement.

Présents: Mmes C. Bossard et N. Jouve, MM. L. Arlot, L. Chauvel, J.P. Hueso, J.P. Mante, R. Pieulle, G. Roubaud, D. Revalor, P. Vidal.

Excusés: R. Chieusse, G. Gautier, F. Pradon.

Absents: Mme E. Verame, MM. J. Davico, J.C. Giraud, A. Pont, J. Solari, G. Cadene, Ph. Raffaelli, H. Heckenroth, D. Quilici, D. Oddo, M. Oddo, B. Pantazis, J. Vœux.

Guy Roubaud ouvre la séance.

I- Denis Revalor présente la carte des massifs forestiers telle que mise au point par la DDAF en 2007 et qui devrait, en principe, être désormais la seule référence. Malheureusement, chaque acteur concerné (SDIS, Conseil Général, ONF, CRPF, PIDAF, etc) s'est investi dans une approche différente, et il est peu probable qu'ils changeront facilement d'habitudes.

Pour ce qui concerne le Syndicat, c'est sur cette carte que s'appuie à présent nos analyses, notamment lorsque nous sommes consultés par des adhérents: périmètres d'application des OLD, règles d'accès en saison à risques, ...

Elle se compose de 25 unités forestières (curieusement numérotées entre 1 et 30!) composées de 495 îlots, et regroupées selon divers critères. La nomenclature et les regroupements sont un peu modifiés par rapport à nos habitudes et distinguent désormais 22 massifs: Montagnette, Rougadou, Chambremont, Alpilles, Pont de Rhaid, Sulauze, Castillon, Lançon et Quatre Termes, Les Roques et Chaîne des Côtes, Trévaresse, Arbois, Concors et Sainte Victoire, Montaiguët, Collines de Gardanne, Etoile, Garlaban, Régagnas, Côte Bleue, Calanques, Grand Caunet, Sainte Baume, Cap Canaille.

Cette carte est présentée à l'écran à partir de l'outil de SIG dont le syndicat dispose (IGNMap). Elle est géoréférencée, et peut donc être superposée avec d'autres informations issues du site du CRIGE, pour

peu que l'un d'entre nous s'investisse dans ce type de manipulation.

II- Les massifs représentés sont :

Alpilles: L. Arlot – 04 90 59 92 21

Arbois: Nicole Jouve – 04 42 87 15 00

Roques: Catherine Bossard – 04 90 56 98 58

Saint Chamas-Lançon-La Fare: Jean-Pierre Hueso – 04 72 30 13 22

Marcouline: Luc Chauvel – 04 91 41 69 66

Régagnas: Jean-Pierre Mante – 04 42 53 02 23

Quatre Termes: Robert Pieulle 06 07 66 42 85

Montaiguët: Guy Roubaud – 04 42 51 29 62

Chaîne des Côtes-Trévaresse: Denis Revalor – 04 42 50 27 35

Côte Bleue: Pierre Vidal – 04 42 81 53 14

Parmi les autres massifs, ont un délégué: Pont de Rhaid, La Montagnette, Les Hauts de l'Arc, Etoile, Piemont de l'Etoile, Concors-Ste Victoire, Pas des Lanciers, Cap Canaille, Garlaban et Calanques.

Il est convenu que Guy Roubaud et Robert Pieulle les appelleront pour recueillir leur intention de poursuivre leur mission.

Il restera ensuite à compléter le réseau, puis éventuellement à redéfinir les périmètres en fonction des délégués qui se seront déclarés et du découpage des massifs. L'objectif est de couvrir tous les massifs et si possible d'avoir deux délégués dans chacun, afin d'assurer les remplacements mutuels en cas d'indisponibilité.

Par exemple, pour Quatre Termes, R. Pieulle se propose de contacter Catherine Tropini.

III- Dans certains massifs les délégués sont systématiquement invités aux réunions concernant la forêt. Pour les autres il a été décidé de relancer les autorités compétentes.

Dans deux massifs, Les Roques et Pont de Rhaid, nous avons été étroitement associés à l'élaboration des PIDAF actualisés.

Actuellement, nous sommes sollicités sur La Marcouline et sur l'Arbois. Malheureusement, nous ne pouvons pas toujours trouver la disponibilité pour répondre chaque fois présent.

Dans le massif de Pont de Rhaid, l'intervention du délégué a permis de régler des différends concernant les DFCL. Ailleurs,

c'est sur les OLD, ou sur un différent entre voisins comme dans le Sud-Régagnas.

A l'inverse, faute de délégué mobilisable, c'est du siège qu'a été rattrapé un "loupé" du Conseil Général sur des OLD en bord de route entreprises sans préavis. Il est certain que le service rendu là a été très apprécié à la fois de nos adhérents et du Conseil général, mais il ne peut être reproduit fréquemment. Cet exemple illustre la nécessité d'actualiser et compléter le réseau de nos délégués.

IV- A) L'administration prévoit d'établir des servitudes sur certaines pistes DFCL.

L'ensemble des délégués pense qu'il est préférable d'établir des conventions plutôt que d'avoir des servitudes sur les propriétés forestières.

Le syndicat et l'Association des Communes Forestières ont écrit au Préfet pour l'alerter sur les risques de la démarche, et lui proposer une réunion à ce sujet.

Il est demandé à tous les délégués de massifs d'être vigilants et d'avertir tous les propriétaires concernés afin de créer une coordination pour discuter de tout projet de servitude avec les autorités concernées.

B) L'assurance contractée par le Syndicat pour les propriétaires forestiers, bien qu'ayant augmenté, est encore beaucoup moins chère qu'une assurance individuelle. Il est demandé à tous les délégués de massifs d'informer de la nécessité d'une assurance lorsqu'on est propriétaires forestier.

L'argument de l'assurance collective moins chère peut être avancé pour faire adhérer de nouveaux propriétaires au Syndicat.

C) Pour que chaque délégué puisse connaître les adhérents de son secteur, une mise à jour du fichier est en cours par Denis Revalor. Il est demandé à chacun d'effectuer sa propre enquête dans son secteur pour identifier des adhérents potentiels.

D) Sujet non abordé par manque de temps : Lors d'une réunion précédente, il a été décidé de constituer une commission concernant l'implantation de cellules photovoltaïques. Robert Pieulle en est chargé, les délégués intéressés peuvent le contacter 06 07 66 42 85 ou Email : Robert.Pieulle@sfr.fr.

Robert Pieulle, avec Guy Roubaud et Denis Revalor

Démonstration de scie mobile

Ils ont eu tort ceux qui n'ont pas honoré par leur présence cette très convaincante démonstration de scie mobile.

C'est au creux des montagnes près de Gap et à l'initiative de nos amis du CRPF représenté par Gilles Bossuet que cette journée a été organisée chez le propriétaire de l'outil motif de notre visite.



Il y eut certes la mise en œuvre d'un traditionnel broyeur à alimentation manuelle pour la valorisation des rémanents, mais

rien ne fut plus surprenant que de voir cette " scierie " mobile d'une taille aussi modeste débiter de parfaites planches de pin ou de chêne.

Certes l'avancement de la machine sur ses rails se fait par la poussée du technicien mais sans aucun effort particulier. La difficulté réside plus dans les différentes étapes de manutention tant lors de la dépose de la bille brute et de son calage, que lors des quarts de tours successifs jusqu'à l'obtention d'un volume géométrique à 4 faces perpendiculaires. La lubrification automatique du ruban de scie assuré par un liquide d'eau savonneuse a permis de débiter en planches un tronc de vieux chêne avec une aisance déconcertante. (la surchauffe du ruban lors de cette phase n'a été causée que par l'oubli du technicien d'ouvrir le robinet de lubrification ; cela nous a permis d'assister à la démonstration de son remplacement !).

En résumé, si vous avez des troncs rectilignes et des moyens de manutention adaptés, cette scie mobile peut être pour vous un outil de valorisation de vos bois. L'autonomie qu'elle offre vous libère des contraintes

des scieries mobiles traditionnelles ; un arbre victime du mistral sera désormais susceptible de faire rapidement de belles planches dont les usages seront aussi variés que bon marché.

Certes elle n'est pas donnée, et même si changer la lame n'est pas sorcier, son affûtage demandera un certain soin, tout comme l'assemblage des rails d'ailleurs... Son optimisation et son amortissement la destinent plus probablement à un achat collectif qui peut rendre l'investissement " quasi-dérisoire " dans l'hypothèse d'un entretien et d'une mise en œuvre irréprochables. A l'échelle d'une ASL, ou encore d'un syndicat elle deviendra très vite très demandée, mais avec d'autres problèmes inhérents à la copropriété... Toutes les suggestions et bonnes idées seront les bienvenues lors par exemple des rassemblements du Groupe de Travail s'intéressant à l'économie de la forêt ou plus officieusement appelé " Sortir de la seule pâte à papier !"...

Jean-Pierre Hueso

Compte rendu de l'Assemblée Générale des Forestiers Privés de France

(Paris le 10 juin 2010)

I. Le rapport financier présenté par le trésorier Hubert Balsan fait apparaître un résultat net de - 6.133,27 € pour un compte d'exploitation de 1.407.175,41 €.

Un effort considérable de réduction des charges ainsi que des placements financiers plus judicieux ont permis ce retour à un quasi équilibre.

Néanmoins un effort important de mobilisation des propriétaires forestiers (et de leurs cotisations) devra être réalisé dans chaque région. Le travail de la Fédération est indispensable à la sauvegarde des intérêts de la Forêt Privée, il lui faut donc un minimum de moyens.

II. Un renouvellement partiel du Conseil d'Administration était prévu par les statuts. Quatre nouveaux administrateurs ont été élus, dont Daniel Quilici pour notre région (reconduit pour un mandat de cinq ans).

III. Le rapport d'activité met en exergue une année 2009 riche d'événements.

a) La tempête Klaus du 24 janvier: 13 à 14 milliers de tonnes, soit 16 à 17 Mm3 pour le pin maritime ont été exploités; pour le peuplier et les autres essences, la grande majorité des parcelles touchées a été récoltée. La reconstitution est en cours, mais il s'agit de 35.980 ha (1542 dossiers) en pin maritime !

b) La loi pour l'environnement dite Grenelle 2 a mobilisé notre fédération. Près de 300 articles, à souligner:

- L'écocertification: "L'État s'engage à préciser les modalités de reconnaissance

de la certification de la gestion durable des forêts";

- La Trame Verte: préservation des continuités écologiques par un maillage du territoire;

- Natura 2000: à la suite d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne le 4 mars 2010, le gouvernement introduit un article 47bis A, réformant:

- la chasse et la pêche,
- les contrats Natura 2000,
- les plans et projets soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

c) En prélude à l'intervention du Président de la République, le rapport Puech présentait fin 2008 42 propositions traitant de l'évolution structurelle de la filière.

L'esprit est de récolter plus en protégeant mieux la forêt, développer un véritable esprit de filière.

- Pour les usages modernes du bois, la proposition d'un fond d'investissement stratégique

- Développer l'utilisation du bois dans la construction

- Développer l'utilisation du bois pour la production d'énergie

- Expérimenter la mise en place d'un marché financier visant à valoriser le stockage de carbone dans les produits en bois. Pour cela l'amont doit:

- modifier fondamentalement son mode de gestion;

- passer d'une gestion trop souvent archaïque, morcelée et inégale à une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable. L'ensemble des aides publiques et des allègements fiscaux seront conditionnés à l'exploitation effective de la forêt.

d) La loi de modernisation agricole (LMA). Quatre articles concernent la forêt, mais la bataille des amendements et le lobbying parlementaire font rage notamment sur l'article 15 précisant le rôle des chambres d'agriculture et le partage des moyens financiers (impôt foncier forestier) avec les CRPF.

e) La mise en œuvre d'actions économiques pour la forêt privée a été présentée par Eric Toppan.

f) Une réflexion sur les assurances forestières a été menée mais pour l'instant l'idée du compte épargne forestier se heurte au veto du ministère de l'économie.

Enfin le Directeur de Cabinet de Monsieur Le Maire (retenu à Berlin) nous a assurés de toute l'attention du ministère de l'Agriculture.

Pour ceux qui seraient frustrés par ce compte rendu obligatoirement synthétique et donc sommaire, votre syndicat tient à votre disposition le rapport d'activité 2009 détaillé. Enfin, j'attire votre attention sur tout l'intérêt qu'il y a à s'abonner au journal de la Fédération "Forêts de France" qui aborde de nombreux sujets en profondeur intéressant tous les propriétaires.

Daniel Quilici

La journée syndicale du 24 avril 2010 à Aubagne

Notre journée syndicale s'est tenue cette année le 29 avril à Aubagne où nous étions reçus par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, représentée par Monsieur Alain BELVISO son Président.

« **Produire plus en protégeant mieux** » était le thème de cette journée.

Matinée chargée, comme d'habitude, consacrée, en première partie, à l'assemblée générale statutaire. Les différents rapports, rapport moral, rapport d'activité et rapport financier ont été présentés par le président et le trésorier.

Cette année prévoyait également le renouvellement des membres du conseil d'administration. Les votes se sont portés sur les 14 candidats, élus à l'unanimité.

Ont suivi les interventions de nos différents invités :

- ✓ Luc Bouvarel: réflexions menées par la fédération sur le foncier en forêt
- ✓ Gilles Martinez: PSG groupé de Lure
- ✓ Cyrille Naudy: la CPA
- ✓ Robert Miechamp: l'Agglo d'Aubagne

Entrecoupées des présentations de :

Gérard Gautier: exemples de la Franche-Comté et de l'Alsace

Denis Revalor: exemple de l'Ardèche

Vous trouverez le compte-rendu complet de l'Assemblée Générale en annexe des de ce numéro des Nouvelles Syndicales.



L'après-midi nous nous sommes rendus sur les terres de Pagnol dans le Garlaban, guidés par les représentants de l'Agglo accompagnés de leurs intervenants, afin de nous rendre compte « sur le terrain » des différentes opérations mises en place dans ce massif.

L'Agglo, avec le syndicat mixte du Garlaban, investit depuis longtemps dans la protection des forêts.

Nous avons commencé par voir en détails l'opération d'éclaircie et dépressage engagée sous la houlette de la Coopérative Provence Forêts.

Cela nous a également permis de faire un peu de tourisme en revoyant les ruines de la Ferme d'Angèle, lieu de tournage du film, et autour de laquelle se situent ces opérations.



En complément du débroussaillage mécanique, de la mise en place de citernes et d'aires aménagées, André Gorlier, responsable de la gestion des massifs forestiers de l'Agglo, a engagé des études avec le CERPAM sur les potentialités pastorales du massif.

Deux années de rencontres et de discussions avec tous les usagers de la forêt (communes propriétaires, pompiers, chasseurs...) ont permis de les convaincre de l'utilité du pâturage en forêt.

Une zone de 350 hectares a ainsi été délimitée et un partenariat de sylvopastoralisme a été conclu avec deux éleveurs alpins à la recherche d'une possibilité de transhumance hivernale.

C'est donc désormais de janvier à mai que 500 brebis viennent dans le Garlaban sur ces 350 hectares de pâture qui leurs sont réservés.

Face aux brebis redescendues dans l'enclos de la Font de Mai pour la tonte, Sabine Débit, responsable du CERPAM des Bouches-du-Rhône, et les bergers nous ont présenté les conditions de la mise en place et de la gestion de ces opérations de pastoralisme.



Ces brebis ne peuvent bien évidemment pas remplacer les travaux « mécaniques » de débroussaillage et de créations de pistes, mais elles participent efficacement à l'entretien continu de ces lieux.

En conclusion, une journée bien remplie et très enrichissante, ce qui ne peut qu'inciter les adhérents absents ce jour-là à participer aux prochaines assemblées et journées syndicales.

Impressions personnelles de François Jauffret

Mobilisation internationale autour de la forêt méditerranéenne

Le Syndicat rappelle souvent que si nos forêts ne sont guère productrices de bois d'œuvre, elles n'en sont pas moins riches d'autres atouts, notamment par leur contribution à la qualité environnementale.

A l'initiative de Sylva Mediterranea, organe de la FAO pour les forêts méditerranéennes, et de plusieurs autres partenaires internationaux de la Semaine forestière méditerranéenne réunie à Antalya (Turquie) en avril dernier, s'est tenu un atelier d'experts scientifiques et institutionnels. De leurs réflexions, qui ont reçu également l'apport d'associations de propriétaires privés et d'organisations non gouvernementa-

les, est issue une Déclaration sur les forêts méditerranéennes. Celle-ci est destinée à être adoptée par les ministres de l'Union pour la Méditerranée, qui a pour ambition de rassembler autour de politiques communes l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen.

Ce document met l'accent sur le rôle essentiel des forêts en matière de gestion de l'eau, de protection des sols, d'usage pastoral, de biodiversité, de fourniture d'énergie et de divers produits forestiers, ligneux et non ligneux. Il affiche en conclusion l'engagement des ministres sur 3 points : mettre en place une stratégie intégrée en vue d'un

développement durable des forêts méditerranéennes, soutenir le plan stratégique de recherche sur les forêts méditerranéennes, et enfin, organiser une conférence méditerranéenne de haut niveau sur le sujet en 2012 pour développer une vision partagée de cette stratégie.

La prochaine Semaine forestière méditerranéenne se tiendra en avril 2011 à Avignon. Ce devrait être l'occasion de mesurer l'écho de nos gouvernants, à mi-parcours.

Denis Revalor avec l'aimable contribution de Denise Afxantidis, de Forêt Méditerranéenne

Ça s'est passé:

le 29 mars: Réunion de France Forêts PACA. Entre autres points de l'ordre du jour: présentation du label Bois des Alpes par nos collègues de cette association, et élaboration de la proposition de travail dans le cadre du programme de l'Interprofession.

le 30 mars: Assemblée Générale de l'Union Régionale, suivie d'une réunion du nouveau Conseil d'Administration élu pour 6 ans. D. Quilici et D. Revalor sont nos représentants.

le 6 avril: Conseil d'Administration du CRPF.

le 12 avril: Réunion préparatoire à notre Assemblée Générale à Aubagne avec les responsables de l'Agglo.

le 15 avril: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 16 avril: Réunion technique truffes (RTT) organisée par la Fédération Régionale de Trufficulture à Saint-Cannat: "La gestion de l'eau en trufficulture dans un contexte de changement climatique". Le Syndicat était invité.

le 20 avril: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 24 avril: Journée syndicale à Aubagne
Assemblée Générale
avec élection du Conseil d'Administration,
débat: « Produire plus en protégeant mieux »
et visite sur les terres de Pagnol.

le 26 avril: Rendez-vous avec le Conseil Général sur la coopération dans les PIDAF. Des perspectives favorables sont dégagées, et une rencontre entre chefs d'unité territoriales des sapeurs forestiers et délégués de massif est prévue en septembre.

le 29 avril: Réunion au CRPF: relance d'un programme de réunions dites "de vulgarisation".

le 30 avril: Assemblée Générale de la Coopérative Provence Forêts à Sisteron.

le 6 mai: Assemblée Générale de Forestour à Valabre.

le 7 mai, à l'initiative du CRPF. Les premiers Contrats Natura 2000 venaient d'être signés par des propriétaires privés sur le plateau du Cengle avec leurs premières réalisations (environ 30 ha de débroussaillage alvéolaire). Une bonne occasion pour faire une réunion d'information des propriétaires sur le thème "Natura 2000".

le 11 mai: Comité de pilotage Bois-Energie des Bouches-du-Rhône: bilan de l'action de la mission, à Valabre.

le 19 mai: Assemblée générale de l'Association des Communes Forestières à La Barben. Le Syndicat y a pris part.

le 21 mai: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 27 mai: Conseil d'Administration de l'Union Régionale. Seuls 6 administrateurs étaient présents. Après un débat sur l'organisation interne, le dynamisme et la diffusion des comptes-rendus de la Fédération, ont été discutés le projet de LMA et surtout la préparation des élections au CRPF.

le 27 mai: Commission des Sites à la préfecture.

le 28 mai: Assemblée générale du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var au château de Salgues. Nous y étions invités.

le 31 mai: Le Syndicat reçoit la CPA venue recueillir ses attentes en matière de politique d'animation.

le 10 juin: Assemblée Générale de la Fédération à Paris.
(voir article p. 6)

le 12 juin: Démonstration de scie mobile à Gap.
(voir article p. 6)

le 22 juin: France Forêts PACA à Valabre. Trois points principaux ont été abordés: position commune dans le débat sur la LMA; position vis à vis de l'étude en vue de qualifier le bois de Pin d'Alep proposée par le FCBA; rôle de la Région dans la relance de l'Interprofession. Un rendez-vous sera demandé à Ch. Castaner, V.Président de la Région en charge du développement économique.

le 23 juin: Rendez-vous à la direction régionale de Groupama: analyse des sinistres déclarés, premiers enseignements du nouveau contrat et mises au point. *(voir article p. 3)*

le 23 juin: Réunion préparatoire à la relance du réseau des délégués de massif.

le 25 juin: Assemblée générale du Syndicat des Propriétaires Forestiers des Alpes Maritimes. Présentation de l'enquête CREDOC et du dispositif d'investissement dans la filière par Éric Toppan, économiste de la Fédération. Nous en reparlerons.

le 29 juin: Commission des Sites à la préfecture: projet de ferme photovoltaïque à La Barben. *(voir article p. 4)*

le 07 juillet: La CPA reçoit les organismes de la forêt privée (Coopérative-CRPF-Syndicat) à propos de sa nouvelle politique d'animation forestière.

le 08 juillet: Comité consultatif du CRIGE: mise en place du nouveau site et renouvellement des droits d'accès.

le 09 juillet: Réunion plénière des délégués de massif.
(voir article p. 5)

le 23 juillet: Réunion avec la mission Bois-énergie sur un projet de valorisation des rémanents.

le 12 août: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 06 septembre: Rencontre de l'adjoint à l'environnement de Rognes: divers aspects de politique forestière de la commune.

le 09 septembre: Conseil d'Administration du Syndicat.

Ça se passera:

le 21 septembre: Visite du site expérimental d'étude des effets du changement climatique sur la chênaie pubescente de l'Observatoire de Haute-Provence à St-Michel-l'Observatoire(04), organisée par l'Association Forêt Méditerranéenne

le 22 septembre: Restitution à la préfecture de l'étude commanditée par l'ADEME et le ministère de l'Agriculture sur le potentiel de production de bois-énergie en région PACA. Demandée par France Forêt PACA, cette présentation doit lever les contradictions entre les études produites à la demande de l'État en 2008 et 2010 sur ce sujet, qui conditionnent totalement la politique forestière régionale pour les années à venir.

le 26 septembre: Fête des Parcs Naturels Régionaux, à Saint-Étienne-du-Grès. Un stand est dédié à la forêt et à ses acteurs. Nous y sommes représentés et **vous y êtes tous conviés!**

le 20 octobre: Journée des Présidents à la Fédération à Paris.

les 17 et 18 novembre: Colloque Forêt – Eau du CRPF dans le cadre de SylvaMed au Conseil Régional.

les 30 novembre et 1^{er} décembre: Colloque "Observer et s'adapter au changement climatique" organisé par l'Association Forêt Méditerranéenne au Conseil Régional.

les 2 et 3 décembre: Fin du Colloque international For Climadapt au Conseil Régional.

du 5 au 7 avril 2011: Semaine forestière méditerranéenne à Avignon, organisée par l'INRA dans le cadre de l'EFIMED.